



Jusqu'au 24 juillet 2020

Contrat de filière - Librairies : Appel à projets 2020

Le premier appel à projets du nouveau dispositif "Librairies" du Contrat de filière Livre 2020-2023 est ouvert. Les demandes seront déposées le vendredi 24 juillet au plus tard.

Dans le cadre de leur politique visant à soutenir et favoriser le développement du secteur du livre en région, l'État, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre National du Livre se sont engagés dans un projet commun pour la période 2020-2023 en déployant un nouveau dispositif de soutien au développement des librairies indépendantes.

Ce dispositif vise à soutenir des projets structurants pour la librairie, dans le cadre d'un développement pensé à moyen terme.

Les cinq volets d'action du dispositif

1. Les investissements : aide à la création, à la reprise, à la rénovation/aménagement et au développement des librairies.

2. L'assortiment : aide à l'assortiment destinée à développer dans une librairie existante une offre de livres qualitative et diversifiée et à expérimenter, tester la mise en place de fonds thématiques ou de fonds d'éditeurs régionaux.

3. Le développement commercial et la promotion : aide au développement commercial et à la communication dans une librairie existante afin d'améliorer l'attractivité des librairies auprès d'une clientèle diversifiée.

4. L'action culturelle : soutien au programme d'animation d'une librairie existante, contribuant à la dynamique culturelle sur le territoire.

5. L'emploi : soutien temporaire et dégressif, sur 2 ans, à l'emploi pérenne et qualifié dans une librairie

existante. Cette aide est destinée en priorité aux librairies de catégorie D, mais est ouverte aux librairies de catégorie C.

Modalités de dépôt

Il convient de lire attentivement la fiche technique, notamment les dépenses éligibles, avant de compléter le formulaire et de rassembler les justificatifs de votre demande, et de lire tout aussi attentivement les modalités de dépôt.

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 24 juillet 2020**

Liste des justificatifs et des destinataires

Le dépôt du dossier complet s'effectue en version papier et numérique. Se référer à la fiche **Modalités de dépôt** disponible en téléchargement ci-dessous.

Télécharger les modalités d'attribution de l'aide

Cliquer sur l'intitulé du document pour le télécharger

[Contrat de filière-Librairies - La Fiche technique](#)
[Contrat de filière-Librairies - Le formulaire de demande](#)
[Contrat de filière-Librairies - Modalités de dépôt](#)
[Contrat de filière-Librairies - État des stocks modèle](#)
[Contrat de filière-Librairies - Ventilation modèle](#)

Renseignements

Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Pour tous les départements

- Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre : n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org
- Charline Roguet, assistante chargée de mission Économie du livre : c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Pour les départements 26, 38, 73, 74

- Anne-Marie Boyer, conseillère livre et lecture : marie.boyer@culture.gouv.fr

Pour les départements 01, 69, Métropole de Lyon

- Noëlle Drogat-Landré, conseillère livre et lecture : noelle.drogat-landre@culture.gouv.fr

Pour les départements 03, 07, 15, 42, 43, 63

- Nicolas Douez, conseiller livre et lecture : nicolas.douez@culture.gouv.fr

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, Métropole de Lyon, 73, 74

- Alexandra Aizier-Bruckert, chargée de mission livre et lecture :
alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr

Pour les départements 03, 15, 43, 63

- Marie-Cécile Brunet, chargée de mission livre : marie-cecile.brunet@auvergnerhonealpes.fr

Dernière édition : 8 mars 2021 à 13:56

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-librairies-appel-a-projets-2020>